

Projet pilote 3 : Microcrédits pour petits travaux d'adaptation des habitations de Yeumbeul Nord aux inondations

Contexte et justification

Les dommages les plus importants des inondations récurrentes dans la banlieue de Dakar concernent le logement pour 61%. Aussi, 18% des pertes sont observées sur le logement (République du Sénégal, 2010 : 44 - 53). Les populations ne demeurent pas inactives pour prévenir, réduire voire éradiquer les impacts négatifs des inondations. On a assisté à la multiplication des initiatives de remblai pour sortir les habitations de l'eau. Dans certains endroits de la banlieue, la surélévation progressive des maisons se traduit souvent par la construction d'un nouvel étage. On observe aussi un spectacle de maisons abandonnées et enterrées sous des remblais à base de déchets, gravats et sable. Des planchers, et des toits sont surélevés, des ouvertures bouchées pour empêcher l'eau de rentrer dans les concessions, des murets en ciment ont été édifiés et des sacs de sable amoncelés. Les réponses des populations ont aussi consisté à la modification du bâti et au déménagement. Ces réponses, bien qu'insuffisantes ont des incidences importantes sur les dépenses des ménages. Certaines d'entre elles s'avèrent cependant être des facteurs aggravant le phénomène, au moins dans le long terme. C'est le cas notamment des remblais et des murettes érigées (Dasyuva, 2009). Les différentes réponses sur le bâti des ménages et des communautés sont-elles performantes et durables ? Existe-t-il des innovations dans ces stratégies d'adaptation physiques sur le bâti ?

Le présent projet pilote « **Microcrédits pour Petits Travaux d'Adaptation des Habitations de Yeumbeul Nord aux Inondations** » a pour ambition d'accompagner ces réponses des ménages sur leurs habitations en leur facilitant l'accès à un microcrédit aux conditions douces et un appui technique approprié.

Objectifs du projet pilote

L'objectif global de ce projet pilote est d'améliorer durablement la résilience des habitations de Yeumbeul nord face aux inondations récurrentes ainsi que les conditions d'existence des ménages habitant les zones sinistrées.

Les objectifs spécifiques consistent à :

1. Réduire les dépenses effectuées par les ménages dans le cadre de la lutte contre les inondations et leur appauvrissement,
2. Assurer aux ménages sinistrés un accès facile et peu onéreux à des financements pour leurs travaux post-hivernages de réfection,
3. Améliorer les performances et la durabilité des petits travaux de réfection des habitations en fournissant aux ménages une assistance technique appropriée
4. Réduire les infiltrations d'eaux pluviales dans les fosses, la contamination et l'élévation du niveau des nappes d'eaux souterraines et les risques sanitaires,
5. Assurer la sécurité des membres de la famille en réduisant les risques d'effondrements de bâtiments.

Activités du projet pilote

Les principales activités à exécuter dans le projet concernent :

- 1) la mobilisation et la sensibilisation des chefs de ménages et des délégués de quartiers,
- 2) (ii) l'assistance des chefs de ménages dans l'identification et la quantification des travaux et dans l'établissement des devis,
- 3) (iii) l'approbation des devis par l'équipe du projet,
- 4) (iv) l'octroi des microcrédits,
- 5) (v) l'assistance technique, le suivi, le contrôle et la réception des travaux
- 6) (vi) le recouvrement des crédits.

Résultats attendus

De façon générale, l'état des habitations des ménages vulnérables dans les sites riverains des plans d'eau (lacs, bassins, canaux) est durablement amélioré.

Plus spécifiquement, les résultats suivants sont attendus :

- a. La résilience des habitations aux inondations est renforcée,
- b. Les revenus des ménages sont améliorés et leur précarité réduite,
- c. La sécurité physique des habitations et la sécurité sociale des ménages sont renforcées,
- d. La qualité des petits travaux d'adaptation physique des habitations est accrue,
- e. Les risques d'effondrement de composantes du bâti, et les risques de santé publique sont réduits,
- f. Les capacités techniques des tacherons locaux sont améliorés
- g. La solidarité entre les ménages des quartiers est renforcée.

Durée du projet

Le projet est prévu pour une durée totale de **douze (12) mois à partir du mois de novembre 2013**. Tous les crédits seront octroyés de la mi-novembre 2013 à la fin du mois de janvier 2014. Les travaux se dérouleront de novembre 2013 à la fin du mois de février 2014. Le suivi des remboursements sera réalisé sur la durée du projet (12 mois) excluant la période des crédits, travaux et le différé de deux (2) mois.